

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 559

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le compromis et l'espérance

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 559 18 septembre 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann

559

La succession du conseiller d'Etat socialiste Willy Donzé offre au petit monde des journalistes politiques genevois des occasions d'analyser et de stratégier où l'affabulation n'est pas absente. Et cela pour un public qui ne doit pas dépasser quelques centaines d'initiés.

L'ouverture de cette succession est aussi, pour les socialistes genevois cette fois, le prétexte à relancer le vieux débat sur la participation au gouvernement (cantonal).

Comment concilier une présence minoritaire au Conseil d'Etat et les pratiques concrètes qu'elle implique avec les exigences et les promesses d'un programme élaboré par le seul parti?

Comment faire cohabiter le compromis permanent de la gestion quotidienne et l'espérance d'un lendemain autre, meilleur?

Pour un groupe de militants, qui au plan suisse se retrouve dans ce qu'on appelle la tendance d'Yverdon, la solution passe par une rupture radicale: en position de minorité, dans une situation difficile où la droite se durcit, les socialistes doivent renoncer au gouvernement et se profiler résolument comme une opposition pure et dure. Le parti gagnera en crédibilité, trouvera un nouvel élan pour gagner une majorité parlementaire et réaliser son programme.

Si le raisonnement des « Yverdoniens » est un peu court, il reflète néanmoins une insatisfaction qui déborde largement le cadre restreint de ladite tendance. Le risque est grand en effet, et la réalité le confirme trop souvent, que le magistrat impose sa politique au parti et baptise « socialiste » une pratique qui lui est imposée par le rapport des forces politiques¹.

Certes, la participation gouvernementale n'a rien d'exaltant. Elle vit de compromis, de pas mesurés. Elle n'a pas la belle cohérence du « programme » présenté à l'électeur. Mais vouloir y renoncer par souci de pureté, c'est faire preuve d'une naïveté qui sied mal à des militants politiques.

Tout d'abord, c'est projeter sur la participation au pouvoir des maux qui sont plutôt le fait de la faiblesse du parti et de ses membres.

Et puis c'est feindre de croire qu'il est possible, par une attitude de retrait, d'éliminer les conflits qui sont liés à l'activité politique.

L'exercice du pouvoir implique des contraintes que ne connaissent ni un parti, ni un syndicat, ni un mouvement populaire.

Ces derniers disent le souhaitable, en renforçant, autant que possible, par l'information et la mobilisation, le poids de leurs propositions dans l'opinion publique.

Le magistrat, lui, tente de traduire ces demandes en fonction de l'autonomie qu'il peut avoir, des moyens à disposition... et bien sûr des rapports des forces, inévitables.

Rien d'étonnant dès lors que naissent tensions, frustrations, irritation. L'action politique, celle des magistrats comme celle des militants, doit s'en accommoder.

Ce qui n'empêche en rien le dialogue entre les parties en présence, afin que cette tension inévitable devienne source de dynamisme et non cause de suspicion stérile.

Rien d'étonnant non plus que, dans ces conditions à Genève, les plus lucides des candidats potentiels hésitent à se lancer.

¹ On sait qu'après une assemblée générale du Parti socialiste genevois, décision a été prise de participer au Conseil d'Etat dans la mesure de la décision populaire. Une décision très large.